



Recepisse de dépôt de dossier : demande de naturalisation

Par **orelhadebangu**, le **07/10/2010** à **22:25**

Bonjour,

j'ai une demande de naturalisation en cours depuis le mois d'avril 2008, au mois de novembre j'ai eu ma convocation à la préfecture (GARD) pour un entretien et que m'a été donné un récépissé avec un numéro de dossier. ma question est : avec le numéro du RECEPISSE DE DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE NATURALISATION je peux consulter en un site ou accompagner la suite de ma demande ?

Cordialement merci à tous.

Par **carminac**, le **31/01/2011** à **21:57**

non il n'y a aucun site à consulter. ce récépissé est juste une preuve que vous avez déposé un dossier de demande de naturalisation.

Par **chandra nath**, le **29/10/2015** à **06:06**

bonjour j'ai déposé mon dossier de naturalisation par décret 01/06/15 à la préfecture Bobigny . j'ai pas eu encore réponse dans ce cas je attends encore ou je dois aller à la préfecture pour demander résultat ;;;
merci de réponse